



ASSOCIATION DES  
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# LE BREF

ISSN 0847-3560

40, chemin Masters  
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

le 15 janvier 1993  
Vol. 5, n° 1

## **DROITS LINGUISTIQUES DE L'ASSURÉ**

Le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, l'hon. Edmond P. Blanchard, n'est pas convaincu qu'il y a « violation systématique des dispositions de la *Loi sur les assurances* » en matière des droits linguistiques de l'assuré dans la province, comme l'avait affirmé l'AJEFNB à la suite d'une enquête effectuée auprès de certains greffes. Toutefois, son ministère poursuit, dit-il, l'étude de la question.

L'Association, de son côté, a décidé d'encourager les assurés à déposer des dénonciations en justice contre les compagnies d'assurance automobile qui ne leur ont pas demandé leur choix de langue au moment de leur vendre de l'assurance ou qui n'ont pas respecté ce choix. Les membres qui ont connaissance de violations de cette nature sont aussi priés de nous les signaler.

## **COMPÉTENCE LINGUISTIQUE DES JUGES**

L'Association est insatisfaite des mesures prises par le gouvernement provincial pour assurer que les justiciables francophones ne subissent aucun préjudice en raison de leur langue en matière pénale, particulièrement dans l'Est de la province. Aussi demande-t-

elle d'être invitée à participer aux prochaines discussions multilatérales que le ministre de la Justice doit avoir avec la magistrature et le Barreau.

L'Association est heureuse de participer au Comité consultatif sur les nominations à la Cour provinciale (le Conseil nommera un nouveau représentant à ce comité pour remplacer M<sup>e</sup> Charles A. LeBlond, dont le mandat se termine), mais elle est d'avis que le gouvernement doit, en outre, préciser combien de juges bilingues il devrait y avoir dans chacune des circonscriptions et quel devrait être le niveau de leurs compétences linguistiques.

## **GRAPHIE DES NOMS**

Un article paraîtra dans le prochain numéro du *Bulletin des avocats*, dans les deux langues, exhortant les membres du Barreau à respecter l'épellation correcte des noms propres et, pour éviter les problèmes d'accentuation, à cesser de mettre le nom des parties en majuscules. Nous avons aussi reçu l'assurance de la collaboration des membres de la magistrature en cette matière.

## **CONTRATS IMMOBILIERS**

L'Association poursuit ses démarches auprès des agents immobiliers afin de les convaincre d'utiliser des formules bilingues ou françaises dans leurs

opérations avec des clients francophones. Si ces démarches s'avèrent infructueuses, l'Association considère la possibilité de demander au gouvernement d'intervenir législativement.

### **CIRCONSCRIPTION DE MONCTON**

L'Association a reçu l'assurance que les séances des motions et les audiences sur l'état des instances dans la circonscription de Moncton auront lieu, à compter du mois prochain, dans les deux langues officielles.

### **RENCONTRE D'HIVER À FREDERICTON**

L'Association espère que ses membres seront nombreux à se rendre à Fredericton, du 28 au 31 janvier, pour participer aux séances de formation permanente offertes dans le cadre de la rencontre d'hiver de la Division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien.

### **TÉLÉ-CLEF SE MÉTAMORPHOSERA**

La prochaine livraison de *Télé-CLEF*, la revue d'actualité de la common law en français au Canada, sera la dernière à être produite dans le style qui l'a vu naître. La Fédération canadienne des associations de juristes d'expression française, qui en assurera désormais la publication par l'entremise des **Productions Claude Savoie Inc.**, a en effet décidé, après une enquête auprès des lecteurs, d'en changer la présentation et la fonction. L'été nous réserve donc là-dessus une surprise.

### **CAPSULES JURIDIQUES**

L'Association a été invitée à réaliser des capsules juridiques de 30 secondes ou d'une minute pour diffusion sur les ondes des radios communautaires. L'enregistrement des capsules sera fait par le poste de radio **CKRO** de Pokemouche. Les membres intéressés à collaborer à cet important projet d'information juridique voudront bien en informer la secrétaire générale.

### **LIEU ET DATE DU PROCHAIN CONGRÈS**

Le Conseil décidera peut-être à sa réunion du 28 courant de dissocier notre congrès de la Rencontre annuelle des juristes francophones, pour qu'il se tienne désormais dans diverses régions de la province, et au printemps plutôt qu'à l'automne. Faites connaître votre point de vue à votre représentant régional ou à la secrétaire générale.

### **AIDE BÉNÉVOLE EN MATIÈRE D'IMPÔTS**

Impôts Canada est à la recherche de bénévoles pour son programme d'aide à l'établissement de déclarations d'impôts. Une session de formation de 3 heures est donnée aux bénévoles. Les intéressés peuvent contacter **J. LeBlanc** au 1-800-561-9361.

Faites part de vos commentaires ou changement d'adresse en communiquant avec:

**L'AJEFNB**  
40, chemin Masters  
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

Publié avec l'aide financière du...



Gouvernement du Québec  
Bureau du Québec  
dans les Provinces atlantiques

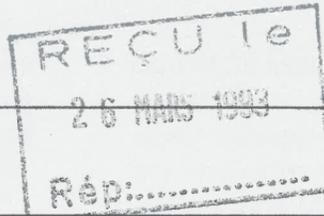


ASSOCIATION DES  
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# LE BREF

ISSN 0847-3560

40, chemin Masters  
Moncton (N.-B.) E1A 4S1



le 15 mars 1993  
Vol. 5, n° 2

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE SE PROMÈNE!

Du nouveau dans l'air! C'est décidé, l'assemblée générale annuelle 1993 aura lieu **samedi le 12 juin 1993** à **Caraquet**. Inscrivez donc immédiatement sur vos calendriers cette nouvelle date et ce nouveau lieu pour une rencontre enrichissante avec vos confrères et consœurs dans un coin pittoresque de notre province...pendant la saison du homard!

## COURS DE TERMINOLOGIE JURIDIQUE À MONCTON

L'AJEFNB est fière de pouvoir offrir à ses membres l'opportunité de participer à un cours de terminologie juridique en droit de la famille. Joignez-vous aux juristes néo-écossais et terre-neuviens qui seront également des nôtres. C'est un rendez-vous à Moncton, les 22, 23 et 24 avril 1993. Veuillez communiquer avec le bureau de l'AJEFNB pour plus de détails.

## UN TÉLÉ-CLEF GRATUIT

Le Télé-CLEF s'est refait une beauté et pour vous permettre d'apprécier cette nouvelle figure, l'AJEFNB a payé le premier exemplaire qui sera expédié à chacun de ses membres dès le mois de juin 1993.

## UN PRÉSIDENT ACTIF!

Certains membres ont manifesté à l'AJEFNB leur mécontentement quant à la qualité des services bilingues relevant du bureau du greffier de la circonscription judiciaire de Moncton. Le président a conséquemment rencontré le greffier Gillespie et veuillez être assurés que maintenant tous les services de ce bureau sont disponibles en français dans cette circonscription par le truchement d'un greffier auxiliaire, y compris le service d'interrogatoire après jugements.

Une lettre signée par le président dans l'opinion du lecteur des journaux francophones de la province renseigne les contribuables sur leurs droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Le tout afin de faire avancer notre dossier sur la Loi sur les assurances. Si vous avez manqué la lecture de cet excellent article, le secrétariat vous fera parvenir une copie sur demande. Pourquoi ne pas la reproduire et la faire circuler à vos clients?

Le président LeBouthillier a aussi adressé une lettre au Ministre fédéral de la Justice lui demandant de nommer un juge bilingue à la Cour d'appel. Ceci a-t-il dit «afin de respecter notre Loi sur les langues officielles garantissant à tous le droit d'être entendu et compris devant les cours sans l'aide d'interprètes.» Ces principes d'accessibilité et d'égalité sont repris d'ailleurs par la Loi 88.

Nous souhaiterions qu'avec le temps, tous les membres de la Cour d'appel soient accessibles à tous, n'importe la langue de l'audition. Ce processus de bilinguisation doit donc commencer dès la nomination de ce nouveau juge.

### **PRIX AJEFNB**

Qui recevra cette année le prix de l'AJEFNB? Soyez gagnant vous aussi: proposez quelqu'un qui deviendra peut-être l'heureux ou l'heureuse récipiendaire de ce prix. Pour obtenir le formulaire, communiquez avec le secrétariat.

### **UN VICE-PRÉSIDENT ET UN TRÉSORIER**

À Fredericton, le 28 janvier 1993, Maître Luc Desjardins (Bathurst) et Maître René Basque (Moncton) ont respectivement accepté les postes de vice-président et trésorier. Félicitations et merci pour votre dévouement!

### **PROCHAINE RÉUNION DU C.A.**

C'est à Néguaac, samedi le 3 avril 1993 que le C.A. se réunira de nouveau. Si certains dossiers devaient être portés à notre attention ou si vous avez des commentaires à nous faire part, un coup de fil à votre représentant régional ou au secrétariat-général et nous y accorderons l'attention voulue.

### **MILLE FOIS BRAVOS, M. LE, PROFESSEUR de VARENNES!**

Pourquoi tant de louanges? Parce qu'il les mérite bien le professeur Fernand de Varennes (U. de M.) Saviez-vous qu'il:

a publié l'article «Langue et discrimination au Canada», Vol. 5, numéro 2, Revue canadienne de droit et de jurisprudence, juillet 1992;

a écrit un article intitulé «Language and Freedom of Expression in International Law» qui paraîtra à l'automne dans le Human Rights Quarterly, chez la

prestigieuse John Hopkins University Press;

présentera une conférence (Language Rights and the Multiethnic State: National and International Law Responses) en avril 1993 à Rhodes en Afrique du Sud;

présentera une deuxième conférence (en espagnol cette fois) intitulée «Derechos Humanos y Lengua: La Situacion Especial de los Pueblos Indigenas» en septembre 1993, à Managua, Nicaragua.

vient de signer un contrat avec les éditions Martinus Nijhoff de Dordrecht (Pays-Bas) pour la publication d'un livre en décembre 1993 intitulé «Language, Minorities and Human Rights» et que Martinus Nijhoff est l'une des plus grandes maisons d'éditions en droit au monde? À noter qu'il n'y a pas plus qu'un ou deux Canadiens qui ont réussi à publier dans cette boutique...

### **FONDS DE FIDUCIE**

Dorénavant les sommes perçues sur les cotisations de nos membres seront versées dans un fonds en fiducie. L'AJEFNB désire ainsi se pourvoir d'un financement à long terme pour ses activités. Il s'agit d'un modeste début mais: «petit train va loin»...

La rédactrice invite tous les lecteurs et lectrices à lui faire part de tous commentaires, suggestions et changements d'adresse en communiquant avec elle à l'adresse suivante:

Maître Louise B. Somers  
Case postale 789  
Saint-Quentin (N.-B.)  
E0K 1J0  
Télécopieur: (506) 235-3323

Publié avec l'aide financière du...



**Gouvernement du Québec  
Bureau du Québec  
dans les Provinces atlantiques**



ASSOCIATION DES  
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# LE BREF

ISSN 0847-3560

40, chemin Masters  
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

le 15 mai 1993  
Vol. 5, n° 3

## **L'AGA À CARAQUET, ET VOUS?**

Vite, confirmez votre inscription avec le secrétariat; destination Caraquet le 12 juin 1993. Regroupez vos collègues de bureau et invitez chaque confrère ou consoeur que vous rencontrez à participer à notre assemblée générale annuelle. Un peu d'air frais, un vent nouveau, un programme des plus intéressants: l'AGA s'est déplacée, on espère que vous en ferez autant!

## **LOI SUR LES ASSURANCES : LA LETTRE D'OPINION AUX LECTEURS FAIT-ELLE TOURNER UNE PAGE DE NOTRE HISTOIRE?**

La sous ministre adjointe au ministère de la Justice, Madame Jolène LeBlanc, a confirmé publiquement lors de la réunion du comité d'orientation du PAJLO, à Ottawa, le samedi 1<sup>er</sup> mai 1993 que le surintendant des assurances a continué la recherche entamée par l'AJEFNB en communiquant avec des assurés. Non seulement fut-il indigné de constater que les assurés n'étaient pas conscients de leurs droits linguistiques mais également qu'ils n'étaient souvent pas conscients qu'une poursuite avait été défendue en leurs noms. Avons-nous ouvert une boîte de Pandore?

Nous venons tout juste d'expédier une lettre au ministre de la Justice lui demandant de nous informer du déroulement de

l'enquête et des mesures correctives qu'il prendra suite aux conclusions de celle-ci.

## **L'AJEFNB S'OCCUPE DE VOUS**

Alors que vous vaquez à vos occupations et préoccupations quotidiennes, l'AJEFNB s'est assurée d'être votre porte-parole et protectrice de vos droits en :

- communiquant avec les ministres et autorités gouvernementales provinciales compétentes afin de leur faire part de nos craintes et espérances quant à la capacité linguistique des avocats d'aide juridique, en matière familiale et qui seront embauchés sous peu...

- demandant au commissaire aux langues officielles que le règlement SOR/DORS/92-48 soit modifié afin de préciser que nonobstant toute autre disposition, l'ensemble du Nouveau-Brunswick constitue une région à demande importante pour la prestation des services gouvernementaux des bureaux fédéraux, et ce, afin de donner encore plus de poids à l'amendement constitutionnel connu sous *Loi 88*.

## **SERVICES JURIDIQUES**

Où en est-on avec la mise à jour du Jurilex, des Annotations aux Règles de procédures et le Formulaire de Cour?

*Procédure 2*

CTTJ. 1  
D'abord, nous avons reçu la somme de 21 000\$ du gouvernement fédéral pour la mise à jour de ces ouvrages. Ensuite, le bureau de direction a décidé de publier le Jurilex en français uniquement, puisque le Barreau de son côté, a décidé de ne pas appuyer notre demande de fonds.

### **NOTRE MÉMOIRE FAIT DÉFAUT**

Nous avons sûrement tous pris connaissance du mémoire de l'AJEFNB quant à la compétence linguistique des juges. Eh bien, notre mémoire a maintenant un trou!

Au dernier paragraphe de la page 2, une modification s'impose. Nous changeons d'opinion! Depuis la constitutionnalisation de la Loi 88, l'AJEFNB revendique une Cour d'appel où tous les juges sont aptes à entendre et à comprendre directement les plaideurs sans l'intermédiaire d'interprètes.

### **UNE AUTRE INVITATION!**

Le congrès mondial acadien: Retrouvailles 1994. Cinq jours de conférences prévues entre les 16 et 20 août 1994. Prenons la parole, participons aux débats. Mais avant, il faut compléter une fiche si vous voulez vous assurer de participer. Pour les détails techniques, communiquez au: C.P. 4530, Dieppe (N.-B.) E1A 6G1, téléphone 859-1994, télécopieur: 857-2252.

### **ON S'INFORME ET ON SE FORME**

CTTJ. 2  
L'AJEFNB projette de mettre à votre disposition des cassettes audio portant sur:

- l'acquisition du vocabulaire du droit ainsi que de celui de la preuve, de la procédure et des notions linguistiques complémentaires: usage, syntaxe, termes à éviter;

- l'acquisition d'automatismes au niveau de la phraséologie habituelle, la correction d'habitudes fautives.

On répète, on répète et la mémorisation arrive toute seule! Les exercices proposés inciteront non seulement à écouter mais également à répondre aux jeux questionnaires. Plus de déplacements requis afin de parfaire vos connaissances terminologiques. Dans le bain, au bureau, au lit, dans l'auto...répétez après nous!

### **QUI EST WARREN PERRIN?**

Vous l'avez déjà su...mais votre cercle d'amis est tellement grand! Le nom vous est familier mais vous êtes incapable d'y placer un visage? Excellentes raisons pour venir le rencontrer le 12 juin 1993 lors de l'AGA. Après tout, ce cadien d'origine, avocat Louisianais qui a déposé une requête judiciaire demandant à la Couronne Britannique de s'excuser publiquement pour l'injuste déportation des Acadiens... en aura sûrement beaucoup à nous dire.

### **PRIX AJEFNB**

Sera-t-il décerné à un ou une collègue de travail, un(e) ami(e), associé(e) .. à vous peut être? Alors il faut adresser vos félicitations ou vos remerciements à Caraquet, le 12 juin 1993, toujours sous le charme de la péninsule lors de l'AGA...

La rédactrice invite tous les lecteurs et lectrices à lui faire part de tous commentaires à l'adresse suivante:

Maître Louise B. Somers  
Case postale 789  
Saint-Quentin (N.-B.)  
EOK 1J0  
Télécopieur : (506) 235-3323

Publié avec l'aide financière du...  
Gouvernement du Québec  
**Bureau du Québec**  
**dans les Provinces atlantiques**



ASSOCIATION DES  
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# LE BREF

ISSN 0847-3560

40, chemin Masters  
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

le 15 juillet 1993  
Vol. 5, n° 4

## **BRAVO M<sup>e</sup> MICHEL BASTARACHE!**

Comment faire l'éloge d'un homme du calibre de notre gagnant du PRIX-AJEFNB 1993? Notre juriste de l'année, **M<sup>e</sup> Michel Bastarache**, bien connu de nous tous pour ses nombreux accomplissements tant dans le domaine juridique que communautaire fut chaleureusement applaudi lors de banquet de l'AJEFNB, suite à l'AGA. Un prix fort bien mérité. Bravo **M<sup>e</sup> Michel Bastarache** et continuez l'excellent boulot! D'ailleurs, si vous voulez l'encourager à persévérer... procurez-vous le *Précis du droit des biens réels*, oeuvre de **M<sup>e</sup> Michel Bastarache** et de la **professeure Andréa Boudreau Ouellet**. Pour seulement \$48.15, disponible au secrétariat de l'AJEFNB.

## **LE NOUVEAU VISAGE DE L'AJEFNB**

À la suite de l'AGA, tenue le 12 juin 1993, à Caraquet, l'AJEFNB s'est refait une beauté. Voici donc votre nouveau CA: **M<sup>e</sup> Euclide LeBouthillier**, président; **M<sup>e</sup> Diane L. Deschênes**, représentante Victoria; **M<sup>e</sup> Pierre F. Roussel**, représentant Madawaska; **M<sup>e</sup> J.A. Raymond Dubé**, représentant Restigouche; **M<sup>e</sup> Jean-Claude Roy**, représentant Gloucester; **M<sup>e</sup> Honoré Bourque**, représentant Westmorland; **M<sup>e</sup> Michael Murphy**, représentant Albert, St-Jean, King's, Queen's, Sunbury et Charlotte; **M<sup>e</sup> Richard Bell**, représentant York et Carleton; **M<sup>e</sup> Louise B. Somers**, présidente sortante.

15.2.6

Nous devons également combler le poste de Kent-Northumberland. Aussi, si vous êtes de cette région, si les buts et objectifs de l'Association vous tiennent à coeur, pourquoi ne pas vous joindre à notre équipe? À défaut: suggérez-nous quelqu'un!

La représentante de l'Association des étudiants et étudiantes de l'École de droit de l'Université de Moncton pour la prochaine année est **Mad. Annie Daneault**; M. le **professeur Serge Rousselle** représente le corps professoral; et, **Maître Gérard Snow** représente le CTTJ.

Par ailleurs, d'autres membres ont accepté la responsabilité et la présidence de certains comités, il s'agit de: **M<sup>e</sup> Luc Desjardins**, comité colloques et réunions; **M<sup>e</sup> Basile Chiasson**, comité des services juridiques et **M<sup>e</sup> Odette Snow**, comité de financement.

## **LE CHARME DE LA PÉNINSULE: LE SUCCÈS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE**

Était-ce la perspective d'une visite au Village Acadien? Les balbutiements maladroits des premiers rayons de soleil? La saveur du homard? Le trajet Louisiane-Acadie, en passant par la Couronne Britannique que nous a fait vivre notre conférencier invité, **M<sup>e</sup> Warren Perrin**? Ou l'heureux mélange de tout cela? Quoiqu'il en soit, si l'on considère le nombre de

participants et les commentaires reçus, l'AGA tenue à Caraquet fut un succès. **M<sup>e</sup> Luc Desjardins**, responsable du comité colloque et AGA peut être fier et se reposer quelques jours avant de s'armer de nouveau pour la préparation de notre prochaine assemblée annuelle qui aura peut être lieu, murmure-ton, dans un site tout aussi pittoresque (Non! Non! pas à Saint-Quentin!).

### ***C'EST COMME UN GROS MARIAGE***

Réservations des salles, de chambres d'hôtel, planifications des repas, rédaction et envoi des invitations, organisation, activités pour les enfants comme pour les adultes, cocktails, système de son, haut-parleur, micros, table d'honneur, maître de cérémonie, protocole, achat de cadeaux, discours des remerciements, activités récréatives, soirée sociale et musique: tout y est. Organiser une assemblée générale annuelle pour une association comme la nôtre, c'est comme préparer un mariage. Ça prend des mois et même à la toute dernière minute, il y a encore tellement de choses à faire. Et préparer la noce...nous considérons souvent cela comme un gros fardeau. Alors pensez à notre secrétaire générale, qui a déménagé ses pénates de Moncton à Caraquet, pour orchestrer cette belle rencontre. Et quelle réussite! Alors si vous ne l'avez pas fait...dites lui merci. Par télécopieur, par téléphone, en personne, par une carte. Comme pour une noce!

### ***LOI SUR LES ASSURANCES: on a l'assurance que le dossier avance***

L'AJEFNB s'est donnée comme priorité au cours des deux dernières années, la reconnaissance et le respect des droits linguistiques compris dans la *Loi sur les*

*assurances*. Lors de l'AGA, **M<sup>e</sup> Jolène LeBlanc**, sous-ministre adjointe au ministère de la Justice, nous a informé que les conseillers juridiques du ministère ont rencontré les conseillers juridiques du Bureau d'assurance du Canada. Résultat? Le Bureau a convenu d'expédier un avis à tous les assureurs du Nouveau-Brunswick, leur indiquant clairement qu'ils doivent se conformer aux exigences du paragraphe 20.2(1) de la *Loi sur les assurances*.

Sur le sujet, un autre fait intéressant à noter: l'AJEFNB de concert avec le Service public d'éducation et d'information juridique du Nouveau-Brunswick, publiera un dépliant intitulé: Langues officielles et assurances au Nouveau-Brunswick. Un outil qui saura mieux informer le public.

### ***OÙ SONT RENDUS NOS OUVRAGES DE RÉFÉRENCE?***

Un projet important pour l'AJEFNB: la mise à jour du JURILEX, des Annotations aux Règles de procédure et du Formulaire de Cour. Négociations auprès de Carswell, obtention de la somme de \$21 000.00 du gouvernement fédéral et contrat de rédaction signé, tenacité de notre secrétaire générale et voilà, le Jurilex et les Annotations seront publiés dès la rencontre des Anciens de l'École de Droit de l'Université de Moncton, pour le début novembre 1993.

La rédactrice invite tous les lecteurs et lectrices à lui faire part de tous commentaires à l'adresse suivante:

**Maitre Louise B. Somers**  
Case postale 789  
Saint-Quentin (N.-B.)  
EOK 1J0  
Télécopieur : (506) 235-3323

Publié avec l'aide financière du...  
Gouvernement du Québec  
**Bureau du Québec**  
**dans les Provinces atlantiques**



ASSOCIATION DES  
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# LE BREF

ISSN 0847-3560

40, chemin Masters  
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

le 13 septembre 1993  
Vol. 5, n° 5

## **LOI SUR LES ASSURANCES :** *on a enfin l'assurance que ça avance*

Nous avons relevé le problème, posé des questions, rencontré le ministre de la Justice, préparé les preuves à l'appui et tenu modicus à notre position. L'article 20.2(1) de la *Loi* a été interprété et le Bureau d'assurance du Canada, par le biais de son bulletin 144, a fait circuler un avis à tous ses membres, dont voici quelques extraits:

'Nous avons appris dernièrement qu'il se peut que certains assureurs négligent de se conformer aux dispositions de l'article 20.2 de la *Loi sur les assurances*. Afin d'éviter les poursuites en vertu de cet article de la *Loi*, les assureurs voudront peut-être établir une procédure par laquelle, au moment où leur parvient la copie de l'avis de réclamation d'un assuré, il est demandé à ce dernier dans quelle langue officielle il veut être défendu. Grâce à cette information, l'assureur pourra se conformer à l'article 20.2.'

Ceci dit, continuer à nous communiquer toute violation des droits linguistiques des assurés.

## **AGA...APRÈS LA BAIE DES CHALEURS: LA BAIE DE FUNDY**

C'est décidé. Après le succès obtenu par la participation de nos membres lors de l'AGA 1993 à Caraquet, il fut résolu que l'AGA 1994 se tiendrait lors des assises de la réunion d'été du Barreau à St-Andrews le **samedi 9 juillet 1994**.

## **RÈGLEMENT SUR LES LANGUES OFFICIELLES: L'AJEFNB joue le rôle de chien de garde.**

Nous avons adressé une requête très spécifique au Commissaire aux langues officielle et voici un extrait de sa réplique:

'J'estime en effet que l'adoption du récent amendement constitutionnel relatif au Nouveau-Brunswick confirme le besoin de consacrer dans ledit Règlement (Communications avec le public et prestation des services) l'égalité de statut, de droits et de privilèges du public néo-brunswickois en matière de services offerts par les institutions fédérales'.

L'AJEFNB fera un suivi de ce dossier en demandant au gouvernement fédéral d'acquiescer à la recommandation du Commissaire Victor Goldbloom et de modifier le règlement en question.

## **AIDE JURIDIQUE...AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE?**

Nous savons tous que depuis peu notre gouvernement provincial a modifié considérablement le système d'aide juridique. Maintenant, on embauche et contracte directement avec des personnes en pratique privée. Est-ce que les justiciables francophones sont bien desservis? Ont-ils recours à des services dans la langue de leur choix? Partout? Si vous vous heurtez à des problèmes, ou si vous en relevez, faites-nous en part, nous sommes là pour aider nos membres.

## **UN VICE-PRÉSIDENT ET UNE TRÉSORIÈRE**

C'est Maître Luc Desjardins de Bathurst et Maître Odette Snow de Moncton qui agiront respectivement à titre de vice-président et trésorière pour l'année 1993-1994. Est-ce un signe que notre prochain président sera M<sup>e</sup> Desjardins?

## **DANS L'AMBIANCE DU VIEUX PRESBYTÈRE**

Le nouveau conseil d'administration pour l'année 1993-1994 a tenu sa première réunion le samedi 28 août 1993, à l'Auberg du Vieux Presbytère, à Bouctouche. C'est un site enchanteur où règne la tranquillité et le confort. Si vous prévoyez un voyage dans la région, n'hésitez pas à y aller. Un séjour à l'auberge, c'est se donner le goût d'y retourner.

## **UNE REPRÉSENTANTE POUR KENT - NORTHUMBERLAND**

La rencontre du C.A. à Bouctouche a également été fructueuse puisque M<sup>e</sup> Charlotte Bourque, une toute nouvelle avocate, qui vient d'ouvrir son cabinet à St-Louis-de-Kent, a accepté de se joindre à nos rangs et de représenter les comtés de Kent et Northumberland. Bienvenue parmi nous M<sup>e</sup> Bourque et bon succès dans ta carrière.

## **CRIMJI : VOUS CONNAISSEZ ?**

C'est en effet un ouvrage important destiné surtout aux juges qui dirigent des procès avec jury. Le président LeBouthillier a réussi à convaincre l'Institut national de la Magistrature, par le biais de ses représentations à la table du PAJLO en mai dernier, de nous remettre une copie de la version française informatisée des CRIMJI. Nous ne pouvons vous les vendre, toutefois nous sommes libres de faire autant de copie que nous le désirons. Un frais de service, doublage, de port et de manutention sera fixé sous peu pour ceux et celles qui veulent recevoir une copie des sept disquettes.

## **RÉSURRECTION DU PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE**

Comme vous le savez sans doute, Mad. la Première Ministre Campbell vient d'annoncer la résurrection de l'ancien Programme de contestation judiciaire sous la bannière du **Programme d'enrichissement de la Charte**.

Cette nouvelle réjouit votre **Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.** mais elle suscite aussi beaucoup de questions à l'égard de l'administration du Programme qui, par le passé, engendrait beaucoup de frais administratifs comparativement à l'argent réservé aux appels.

C'est pourquoi votre **FAJEFCL inc.** demande au Ministre de la justice fédéral, l'Honorable Pierre Blais ainsi qu'à Mad. la Première ministre Campbell de permettre aux associations provinciales de juristes d'expression française de gérer le Programme ou du moins le volet linguistique du Programme. Dossier à suivre...

## **ET SI JE VOUS PARLAIS DE NOTRE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE?**

Deux bonnes nouvelles concernant notre secrétaire générale : elle est enceinte et donnera un petit frère ou une petite soeur à Émilie pour la St-Valentin, en attendant, elle se porte de plus en plus lourdement, mais bien! Et il se peut qu'elle s'envole vers la France pour suivre un cours de formation du 26 septembre au 8 octobre. Il s'agit en effet d'un séminaire de perfectionnement intitulé 'Processus législatif'.

La rédactrice invite les membres à lui faire part de tous commentaires à :

**Maître Louise B. Somers**  
Case postale 789  
Saint-Quentin (N.-B.) E0K 1J0  
Télécopieur : (506) 235-3323

Publié avec l'aide financière du...  
Gouvernement du Québec Bureau  
dans les provinces atlantiques



ASSOCIATION DES  
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# LE BREF

ISSN 0847-3560

15.2.6

40, chemin Masters  
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

le 15 novembre 1993  
Vol. 5, n° 6

## **BIENVENUE PAULETTE ET BONNE CHANCE!**

Une nouvelle secrétaire-administrative s'est jointe à notre équipe, il s'agit de M<sup>e</sup> Paulette LeBlanc, graduée de l'École de droit de l'Université de Moncton. Paulette s'occupera de la gestion administrative du bureau ainsi que de nos dossiers de projets spéciaux.

## **RÉUNION DU C.A.**

Le conseil d'administration se rencontrera à Newcastle (une première à cet endroit), le samedi 4 décembre 1993. Vite, décrochez votre ligne et faites part de vos demandes, commentaires, suggestions, problèmes ou autres à vos représentants.

## **LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES: SOYEZ À L'ÉCOUTE, SOYONS VIGILANTS!**

En vertu de nos lois, nous savons tous qu'une personne qui est partie à des procédures devant un tribunal a droit d'être entendue par un tribunal qui comprend, sans avoir besoin de traduction...

Nous savons que certains juges de la Cour provinciale ne respectent pas ceci. Si vous êtes témoins ou conscients de certains faits ou exemples pouvant contribuer à notre dossier, veuillez nous les communiquer. De notre côté, nous gardons l'oeil ouvert et nous avons déjà communiqué avec le ministre de la Justice à ce sujet.

## **RECUEILS DES ARRÊTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK: protestons!**

L'éditeur Maritime Law Books Ltd. vous a récemment expédié le fascicule préliminaire des arrêts du Nouveau-Brunswick, en date du 25 septembre 1993. Le tout, accompagné d'un avis précisant que l'éditeur en attend la traduction. Des vérifications auprès du traducteur nous ont révélé le non-sens de cette situation. Il y a plus de quatre ans, l'AJEFNB avait dû intervenir vivement dans ce dossier auprès du ministère de la Justice afin de sauvegarder le format bilingue des recueils et fascicules s'y rattachant. Est-ce un recul? Voilà que l'éditeur agit de façon unilatérale et dans un format unilingue. Il va de soi que nous avons répliqué aussitôt et expédié une lettre au ministre de la Justice, dont nous attendons la réponse.

En attendant, protestez vous aussi et retournez ce fascicule à l'éditeur en précisant clairement que vous n'acceptez pas ce format unilingue et que vous demandez que l'engagement envers la communauté juridique soit respecté. Une copie conforme à l'AJEFNB, s'il vous plaît!

## **PUBLICATIONS! PUBLICATIONS!**

Nous vous expédions le catalogue des publications 1993-1994 du (PAJLO) Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles. Consultez la liste des ouvrages rédigés en français et surtout n'hésitez pas à acheter ces précieux outils de travail.

**CAMPAGNE DE RECRUTEMENT  
1993-1994**

Votre nouvel avis de facturation date de novembre 1993 et constitue votre adhésion pour la prochaine année qui s'échelonne de novembre 1993 à octobre 1994. Prenez quelques instants lors de votre prochaine réunion de bureau pour vérifier si vos associés, vos collègues, vos stagiaires sont tous membres. Parlez de notre Association aux nouveaux venus dans votre localité. Pour le bien de notre cause, pourquoi ne pas tous essayer de recruter un nouveau membre?

**MANIFESTE DE LA FCFA**

Dans ce même envoi du mois de novembre vous trouverez une copie du manifeste de la **Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada**. Il s'agit en effet d'une série de questions qui furent posées aux chefs des partis politiques lors de la dernière élection fédérale.

Portez votre attention aux questions #2 et #7 qui traitent du Programme de contestation judiciaire et de la compétence linguistique de la magistrature canadienne. M<sup>e</sup> Guerrette, agissant alors à titre de représentante de la **Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.**, a demandé que les chefs affichent clairement leurs politiques à l'égard de ces dossiers.

**QUALITÉ DES TEXTES LÉGISLATIFS  
RÉDIGÉS EN FRANÇAIS**

Le président LeBouthillier a communiqué par écrit avec le ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick afin d'exprimer une nouvelle fois notre immense insatisfaction et désarroi devant le peu d'efforts et de changements apportés à la qualité de la langue française dans la rédaction des lois, règlements et autres textes législatifs. L'AJEFNB ne lâchera pas prise si facilement...

**ANNOTATIONS AUX RÈGLES DE  
PROCÉDURE**

La mise à jour unilingue française sera lancée lors du banquet annuel tenu par l'École de droit au mois de février 1994. Elle comprendra la recherche complète depuis sa date de publication initiale, soit janvier 1988, jusqu'au 1er décembre 1993. À noter dans votre agenda!

L'auteur, **Me Basile Chiasson**, vous présentera avec 'satisfaction et soulagement' cette mise à jour qui couvre les volumes 79 à 133 des Recueil des arrêts du Nouveau-Brunswick.

**MERCI: QUATRE FOIS MERCI!**

Merci chaleureusement à Maîtres **Maurice Bourque, Zoël Dionne, Philippe Eddie et Gérard Snow** qui ont ré-écrit et révisé le dépliant: "*Langues officielles et assurances au Nouveau-Brunswick*". Ce petit bijou sera publié sous peu par le Service public d'éducation et information juridique du Nouveau-Brunswick avec la collaboration spéciale de l'AJEFNB.

Ce dossier n'est toutefois pas clos. Le respect des dispositions linguistiques comprises dans la *Loi sur les assurances* n'est toujours pas chose courante.

Nous ne pouvons faire avancer de tels dossiers de revendication sans preuves et affidavits à l'appui. Votre aide est indispensable. Alors, n'hésitez pas à nous communiquer les exemples de violation de cette *Loi* ou de toutes autres dispositions linguistiques.

La rédactrice invite les membres à lui faire part de tous commentaires à :

**Maître Louise B. Somers**  
Case postale 789  
Saint-Quentin (N.-B.) E0K 1J0  
Télécopieur : (506) 235-3323

Publié avec l'aide financière du...  
Gouvernement du Québec Bureau  
dans les provinces atlantiques